

Tous les conseillers sont présents.

ÉCOLE - RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

- Rythmes scolaires

Le maire informe le conseil que la réforme des rythmes scolaires des écoles élémentaires et maternelles a été publiée par décret le 26 janvier 2013. Ayant pour objectif un meilleur équilibre entre temps scolaire et périscolaire tout en maintenant le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire, cette réforme prévoit :

- 24 heures d'enseignement répartis sur une semaine de 4 jours et demi incluant le mercredi matin. Sur demande, dérogation possible pour le samedi matin.
- Une durée maximale de 5h30 d'enseignement par jour, la demi-journée ne devant pas dépasser 3h30.
- Une prise en charge des élèves après le temps scolaire et jusqu'à 16h30. (Il s'agit là de temps périscolaire, donc non obligatoire).
- Une pause méridienne de 1h30 minimum.

D'ici fin mars, chaque commune doit délibérer sur l'application de cette réforme qui sera mise en place dès la rentrée scolaire 2013, voire à la rentrée 2014 en cas de demande de report. Pour ce qui nous concerne, avant toute prise de décision, il semble intéressant de recueillir l'avis des parents d'élèves et de l'enseignante. En ce sens, une réunion sera organisée à la mairie à l'issue des congés de février. Une invitation sera adressée prochainement aux personnes concernées.

Le maire fait remarquer que la prise en charge des enfants à la fin de la journée sera du temps périscolaire, et que la mise en place d'activités pour les enfants imposera la présence de personnels qualifiés. Il sera également nécessaire d'évoquer le fonctionnement de la cantine le mercredi midi.

En ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays de Saint Seine qui a la compétence périscolaire, le maire fait part aux conseillers de la décision prise récemment par le conseil communautaire qui, après avoir délibéré, demande le report de la réforme à 2014 dans les écoles du canton.

- Panneau de signalisation de l'école

Dans un souci de sécurité, il avait été envisagé, l'an dernier, d'installer un panneau « Attention école » rue de Vernot. Le Conseil Général nous a fait savoir qu'il réexaminerait notre demande de subvention au titre des amendes de police. Le maire propose que cette opération soit à nouveau inscrite au budget 2013 pour une installation rapide de la signalétique.

LA CLAIRIERE (voir compte-rendu du 13 novembre 2012)

Afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, différents travaux d'électricité sont à effectuer dans la cuisine du gîte, dans les escaliers et les dortoirs : mise aux normes des blocs lumineux issue de secours, prises de terre. Pour l'ensemble de ces travaux nous avons sollicité l'entreprise Pascal GARROT de Bligny-le-Sec qui nous a adressé un devis dont le montant s'élève à 1950 € H.T. Le conseil accepte cette proposition et délibère favorablement pour la réalisation des travaux.

.../...

BUDGET 2013

En vue de la préparation du budget, le maire et les conseillers établissent la liste des futurs achats ou dépenses à prévoir :

- **Monument aux Morts** : nous sommes toujours dans l'attente de réception du devis de l'entreprise CUTARELLA d'Is/Tille que nous avons contactée pour la réfection du monument, notamment la remise en état des lettres gravées dans la pierre indiquant les noms des personnes qui ont perdu leur vie pour la France.

- **Achats** : le conseil envisage de s'équiper d'une, voire deux vitrines qui seront placées dans la salle de conseil de la mairie. Elles permettront la mise en valeur de différents objets anciens qui ont été offerts à la commune. De vieux livres d'école ainsi que des fournitures scolaires du temps passé pourront également y trouver leur place. La prospection auprès de différents fournisseurs est lancée.

Comme l'an passé, il est décidé de poursuivre le renouvellement des matelas des dortoirs de La Clairière. Le conseil se prononce pour l'achat de 5 matelas.

- **Jeux pour les enfants** : l'achat de jeux et leur mise en place près du lavoir de la mare sont évoqués. Le conseil va étudier différentes possibilités d'aménagement selon les normes de sécurité en vigueur.

FUSION CCPSS et CCFLS (Communauté de Communes du Pays de Saint Seine et Communauté de Communes Forêts, Lavières et Suzon)

Avant le 26 mars 2013, la commune doit délibérer sur les 2 arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté du périmètre. Lors de sa dernière séance, le conseil de Francheville a pris connaissance du nouveau périmètre défini par les deux communautés, soit les vingt communes de notre canton actuel plus les 5 communes de Forêts, Lavières et Suzon : Messigny & Vantoux, Savigny le Sec, Etaules, Darois et Pre-nois. Un arrêté préfectoral du 18 décembre 2012 le confirme, sur lequel devra se prononcer le conseil.
- Arrêté sur les statuts. Actuellement en cours de finalisation, les statuts seront prochainement arrêtés par le préfet. Ils déterminent : la représentativité de chaque commune au sein de la nouvelle assemblée, le nom de la collectivité et son siège social, les compétences, la fiscalité.

CALVAIRE DES BORDES

Suite à l'accident qui a endommagé la croix des Bordes et après rendez-vous avec l'expert de notre assurance, l'entreprise MARTIN de Saint-Seine-l'Abbaye (repreneur de M. GARCIA) a été contactée pour la remise en place du calvaire.

Le devis présenté s'élève à 1 404,10 €. La facturation des travaux sera entièrement prise en charge par l'assurance du conducteur de la voiture qui a percuté le calvaire.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Entretien de la voirie, prêt de panneaux, fourniture d'enrobé, balayage des chaussées, intervention d'urgence sur le domaine routier, ces différentes prestations sont accordées aux communes qui signent la convention avec les services des routes du Conseil Général de Côte-d'Or. Arrivant prochainement à échéance, le conseil accepte le renouvellement de cette convention pour trois ans.

.../...

DIVERS

- **Ruches** : après étude de la demande formulée par M. Laurent GREGOIRE, le conseil donne son accord pour qu'il puisse installer des ruches sur un terrain communal situé sur le site de l'ancienne décharge de gravats, proche de la déchetterie.
- **Liste électorale** : suite à la remarque qui lui a été formulée récemment, le maire rappelle aux conseillers le fonctionnement de la liste électorale. Cette liste est mise à jour, une fois par an, en fin d'année civile. La commission, composée du maire et de deux représentants de la commune désignés par le préfet et le président du tribunal de grande instance, relève les changements d'état civil, examine les demandes d'inscription, et procède aux radiations des électeurs en cas de vente de leurs biens immobiliers et/ou de leur départ de la commune. L'inscription sur la liste électorale est conditionnée par le paiement d'une taxe : habitation, foncière sur le bâti ou sur le non bâti. Les modalités de mise à jour de la liste électorale et d'information des électeurs sont définies par le code civil et le code électoral
- **Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Seine du 11 février à Val-suzon**
 - **Budgets** : examen et vote des comptes administratifs 2012 et des budgets prévisionnels 2013 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), des déchets ménagers, du personnel et de la Charte Forestière.
 - **Ecole -musée de Champagny** : plusieurs opérations de rénovation sont en cours ou vont être prochainement réalisées : réfection du logement de l'instituteur, mises aux normes électriques, réparation du plancher de la salle de classe, changement des fenêtres.
 - **Commission sociale** : le conseil communautaire s'est prononcé contre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 (moins une voix contre et une abstention).
 - **ZAE Cestres** : la commission « développement économique » propose au conseil communautaire de ramener le prix de vente des terrains à 28 euros/m² (35 euros/m² à l'origine). Ceci après avoir étudié les dépenses et les recettes de l'opération, et afin de respecter l'équilibre financier de ce budget.
- **Bibliobus** : le prochain passage du bibliobus à FRANCHEVILLE est prévu le **lundi 11 mars 2013**. A **11 h devant la mairie**, rendez-vous est donné aux lecteurs qui pourront procéder au rendu ou à l'échange des livres en leur possession.



Cérémonie du 19 mars

La commune accueille cette année la cérémonie cantonale marquant la fin de la guerre d'Algérie.

Vous êtes invités à y participer

Rendez-vous au Monument aux Morts à 18h30